

Il n'est pas nécessaire de réaliser une reconnaissance descriptive du sol. C'est ressort de l'attestation du sol délivrée par OVAM dans le cadre de cette convention le [REDACTED]

Le contenu de cette attestation est le suivant:

[REDACTED]

L'acheteur confirme qu'il a reçu une copie de cette attestation du sol et qu'il en connaissait le contenu avant de signer ce compromis.

